

**AR Prefecture**017-200041614-20240227-2024\_02\_01-DE  
Reçu le 06/03/2024*Aunis-  
-Sud-*Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 27 février 2024  
DELIBERATION n°2024\_02\_01**SYNDICAT MIXTE EAU 17- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	33	43	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) - François PELLETIER ( a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE (a reçu pouvoir de Pascal MAGINOT) - Alisson CURTY - Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Emmanuel NICOLAS) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Jean-Yves ROUSSEAU) - Frédérique RAGOT - Younes BIAR - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD - Laurent ROUFFET			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Stéphane AUGÉ, Thierry BLASZEZYK Pascale BERTEAU			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Philippe BARITEAU
<b>Convocation envoyée le :</b> 21 février 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 21 février 2024

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 06 MARS 2024
n°: 017-200041614-20240227-2024_02_01-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 07 MARS 2024

**AR Prefecture**

017-200041614-20240227-2024\_02\_01-DE  
Reçu le 06/03/2024

**SYNDICAT MIXTE EAU 17- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence obligatoire « Eau »,

**Considérant** que la Communauté de Communes Aunis Sud est adhérente au Syndicat Mixte Eau 17 en représentation substitution de ses communes membres,

**Considérant** que les statuts du syndicat mixte Eau 17 prévoient pour les EPCI une représentation mathématique multicritères fonction :

- de la population à 60%,
- du nombre de communes à 20%,
- et du nombre d'abonnés au service eau potable à 20%,

**Considérant** qu'à ce titre la Communauté de Communes Aunis Sud dispose de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants, représentants au comité syndical de Eau 17,

**Considérant** que par délibérations n°2020-07-34a du 28 juillet 2020, modifiée par la délibération n°2023-01-10 du 31 janvier 2023, les représentants élus de la Communauté de Communes Aunis Sud au comité syndical du Syndicat Mixte Eau 17 étaient :

**Titulaires**

Monsieur Raymond <b>DESILLE</b>	(Puyravault)
Monsieur Cédric <b>GABET</b>	(Landrais)
Monsieur Thierry <b>PILLAUD</b>	(Virson)
Monsieur Jean-Yves <b>ROUSSEAU</b>	(Surgères)
Monsieur Jean-Michel <b>JOURDAIN</b>	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Joël <b>LALOYUX</b>	(Aigrefeuille d'Aunis)

**Suppléants**

Monsieur Alain <b>BENETEAU</b>	(élu municipal – Anais)
Monsieur Serge <b>MOUEIX</b>	(élu municipal – Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Pascal <b>CHAUVEAU</b>	(élu municipal – Bouhet)
Monsieur Sylvain <b>BAS</b>	(élu municipal – La Devise)
Monsieur Didier <b>QUINCONNEAU</b>	(élu municipal – Le Thou)
Madame Cécile <b>MAIRAND</b>	(élu municipale – Saint Crépin)

**Considérant** la démission de Monsieur Cédric GABET, actée le 25 janvier 2024,

**Vu** l'examen de la question au bureau communautaire du 6 février 2024,

**Madame Micheline BERNARD**, Vice-Présidente en charge de l'environnement indique la nécessité de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du comité syndical de EAU17.

**Après appel à candidatures,**

- Madame **Christelle GRASSO** (Landrais)
  - Monsieur **Stéphane PROUST** (Breuil la Réorte)
- se portent candidats pour le poste de délégué titulaire au syndicat Mixte Eau 17

**AR Prefecture**

017-200041614-20240227-2024\_02\_01-DE  
Reçu le 06/03/2024

**Monsieur Jean GORIOUX, Président** rappelle d'une part, que conformément aux articles L.2121-21 par renvoi du L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, poste par poste, au scrutin secret à la majorité absolue et d'autre part, que le conseil communautaire peut décider par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Aussi, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L.2121-21 par renvoi du L.5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets. **Le mode de scrutin retenu sera donc un vote à main levée.**

Avec 33 élus présents et 10 pouvoirs, il y a donc un maximum de 43 voix possibles, la majorité absolue étant fixée à 22.

**Le conseil communautaire** a procédé au vote, donnant les résultats sont suivants :

Madame <b>Christelle GRASSO</b>	31 voix
Monsieur <b>Stéphane PROUST</b>	12 voix

Après en avoir délibéré suite au vote réalisé, le Conseil Communautaire

- Élit le délégué titulaire suivant, pour siéger au sein du comité syndical du syndicat Mixte EAU17 en remplacement de Monsieur Cédric GABET : Madame **Christelle GRASSO** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de vote du conseil communautaire,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

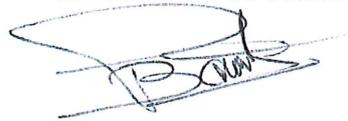
Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 4 mars 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance



Philippe BARITEAU

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.